

**AFDAS**

66, Rue Stendhal  
75020 Paris

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Le 29 juin 2022



## **AFDAS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux administrateurs de l'AFDAS,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFDAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « 6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérifications spécifiques du Trésorier et des autres documents adressés aux administrateurs**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier arrêté le 16 juin 2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pas pu être mis à disposition de l'Associé Unique dans le délais prescrit par la loi.

Paris, le 29 juin 2022

DocuSigned by:  
**Françoise VIALA**  
DEB08D210F304CB...

BDO Paris  
Représentée par Françoise VIALA  
Commissaire aux comptes

# AFDAs

DEMAIN SERA FORMATION

## COMPTES ANNUELS

Du 01 Janvier au 31 Décembre 2021

**Siège social**

66 rue Stendhal, 75020 Paris  
01 44 78 39 39 - [AFDAS.com](http://AFDAS.com)

**Siret** : 784 714 008 00165  
**APE** : 9411Z

## 1 COMPTES ANNUELS

### 1.1 Comptes annuels

#### 1.1.1 Bilan Actif

ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net	N-1
	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	7 219 268,88	3 054 867,18	4 164 401,70	5 552 535,60
<i>Immobilisations corporelles</i>	23 132 256,47	11 112 056,86	12 020 199,61	12 652 803,48
<i>Immobilisations en cours</i>	0,00	0,00	0,00	40 975,00
<i>Immobilisations financières</i>	131 009,18	0,00	131 009,18	140 338,10
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	<b>30 482 534,53</b>	<b>14 166 924,04</b>	<b>16 315 610,49</b>	<b>18 386 652,18</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>France compétences</b>				
Créances au titre de - Fonds réservés attribués	348 899 807,00		348 899 807,00	156 535 429,17
Créances au titre de - Appels à projets FPSP	0,00		0,00	0,00
<b>Créances sur autres subventions</b>	176 474 702,05		176 474 702,05	51 313 925,63
<b>Adhérents et comptes rattachés (Contributions à recevoir)</b>	177 289 973,27		177 289 973,27	155 929 777,26
<b>Autres créances</b>	33 304 707,62	0,00	33 304 707,62	36 686 174,87
<b>Livrets et comptes à termes</b>	54 773 366,11		54 773 366,11	10 000 000,00
<b>Disponibilités</b>	114 821 805,15	0,00	114 821 805,15	217 638 659,64
<b>Charges constatées d'avance</b>	1 394 525,68		1 394 525,68	1 234 245,68
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	<b>906 958 886,88</b>	<b>0,00</b>	<b>906 958 886,88</b>	<b>629 338 212,25</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>937 441 421,41</b>	<b>14 166 924,04</b>	<b>923 274 497,37</b>	<b>647 724 864,43</b>

# aFDas

## 1.1.2 Bilan Passif

PASSIF		
	N	N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	115 265 710,82	132 137 198,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	24 859 096,21	-17 449 706,82
<b>Total des fonds propres (I)</b>	<b>140 124 807,03</b>	<b>114 687 491,26</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
	89 763 667,00	16 608 596,00
<b>Provisions pour risques</b>		
- Provision pour risque de non utilisation des subventions	0,00	32 800,00
- Provision pour litige	450 000,00	700 000,00
<b>Provisions pour charges</b>	0,00	0,00
<b>Total des provisions (II)</b>	<b>90 213 667,00</b>	<b>17 341 396,00</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	84 998,32	84 998,32
<b>France compétences</b>		
- Autres Dettes - Contribution	37 916 558,05	32 454 970,27
- Autres Dettes - Excédent Trésorerie	0,00	0,00
- Autres Dettes - Dettes /Appels à projets	0,00	455 366,60
<b>Charges à payer sur Engagements de Financement de Formation</b>	551 168 733,62	420 129 269,97
<b>Dettes fournisseurs</b>	2 428 385,71	2 438 716,84
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	27 257 281,82	24 788 090,60
<b>Autres dettes</b>	74 080 065,82	35 344 564,57
<b>Produits constatés d'avance</b>	0,00	0,00
<b>Total des dettes (III)</b>	<b>692 936 023,34</b>	<b>515 695 977,17</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>923 274 497,37</b>	<b>647 724 864,43</b>

## 1.1.3 Compte de résultat

Compte de Résultat		
	2021	2020
<b>Concours de France Compétences</b>		
- au titre des collectes légales	20 414 556,00	15 680 771,00
- au titre de la péréquation et des Fonds réservés	326 325 901,00	231 387 342,78
<b>Contributions</b>		
- Collecte FPC année en cours	418 132 453,33	377 429 678,95
- Collecte FPC / années antérieures	20 310 626,52	15 675 323,47
<b>Subventions de formation (FSE, REGIONS, Appels à projets, ...)</b>	117 634 512,00	48 877 731,47
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	16 608 596,00	0,00
<b>Mutualisation issue des sections Plan de formation 50 salariés et plus</b>	0,00	3 000 000,00
<b>Transfert de fonds issus de la section CPF</b>	3 100 000,00	9 588 319,78
<b>Transfert de fonds issus de la section Taxe d'Apprentissage</b>	0,00	421 520,69
<b>Transfert de fonds issus de la section CIF</b>	8 000 000,00	15 026 925,43
<b>Autres produits de formation</b>	0,00	34,09
<b>Reprises de provisions</b>		
- Reprise provision non utilisation subvention	32 800,00	109 700,00
- Reprise Provision /charges Formation ( = EFF < à N)	0,00	0,00
- Reprise Provision /charges de Fonction Tutorale	0,00	0,00
- Reprise Provisions pour reversement des sommes collectées au titre de la TA	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>930 559 444,85</b>	<b>717 197 347,66</b>
<b>Charges de formation</b>	584 841 986,28	476 658 006,95
<b>Charges liées à l'investissement des CFA</b>	0,00	1 924 043,00
<b>Reversements au titre des disponibilités excédentaires</b>	0,00	0,00
<b>Reversement collecte - part obligatoire France Compétence</b>	194 145 538,74	179 404 915,28
<b>Reports en fonds dédiés</b>	83 624 783,00	16 608 596,00
<b>Mutualisation issue des sections Plan de formation 50 salariés et plus</b>	0,00	3 000 000,00
<b>Transfert de fonds issus de la section CPF</b>	3 100 000,00	9 588 319,78
<b>Transfert de fonds issus de la section Taxe d'Apprentissage</b>	0,00	421 520,69
<b>Transfert de fonds issus de la section CIF</b>	8 000 000,00	15 026 925,43
<b>Autres charges de formation</b>	2 671,40	149 158,85
<b>Dotations aux provisions pour non utilisation de subvention</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES DE FORMATION</b>	<b>873 714 979,42</b>	<b>702 781 485,98</b>
<b>TOTAL I - RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION</b>	<b>56 844 465,43</b>	<b>14 415 861,68</b>
<b>Subventions de fonctionnement</b>	10 475 886,37	2 124 987,86
<b>Transferts de charges</b>	56 363,85	12 902,60
<b>Reprises de provisions pour risques et charges</b>	250 000,00	0,00
<b>Utilisation des fonds dédiés</b>	0,00	0,00
<b>Autres produits</b>	923,97	0,00
<b>TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 783 174,19</b>	<b>2 137 890,46</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	11 188 085,09	13 577 784,94
<b>Impôts et taxes</b>	305 606,06	237 662,02
<b>Charges de personnel</b>	17 722 822,62	14 944 637,05
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	2 140 951,79	2 391 846,49
<b>Reports en fonds dédiés</b>	6 138 884,01	0,00
<b>Autres charges</b>	5 282 398,08	2 859 533,24
<b>TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 778 747,65</b>	<b>34 011 463,74</b>
<b>TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-31 995 573,46</b>	<b>-31 873 573,28</b>
<b>TOTAL III - RESULTAT D'ACTIVITE (I + II)</b>	<b>24 848 891,97</b>	<b>-17 457 711,60</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	18 734,24	16 913,18
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>18 734,24</b>	<b>16 913,18</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	87 883,82	0,00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	96 413,82	8 908,40
<b>TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-8 530,00</b>	<b>-8 908,40</b>
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	0,00	0,00
<b>EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV + V - VI)</b>	<b>24 859 096,21</b>	<b>-17 449 706,82</b>



## 2 ANNEXE

---

L'exercice étudié a une durée de 12 mois du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.  
Le bilan fait état d'un total de 923 274 497,37 € et présente un résultat comptable positif de 24 859 096,21 €.

### 2.1 Description de l'objet social, des activités et des moyens mise en œuvre

L'AFDAS est l'opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il est organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs.

L'OPCO a pour mission :

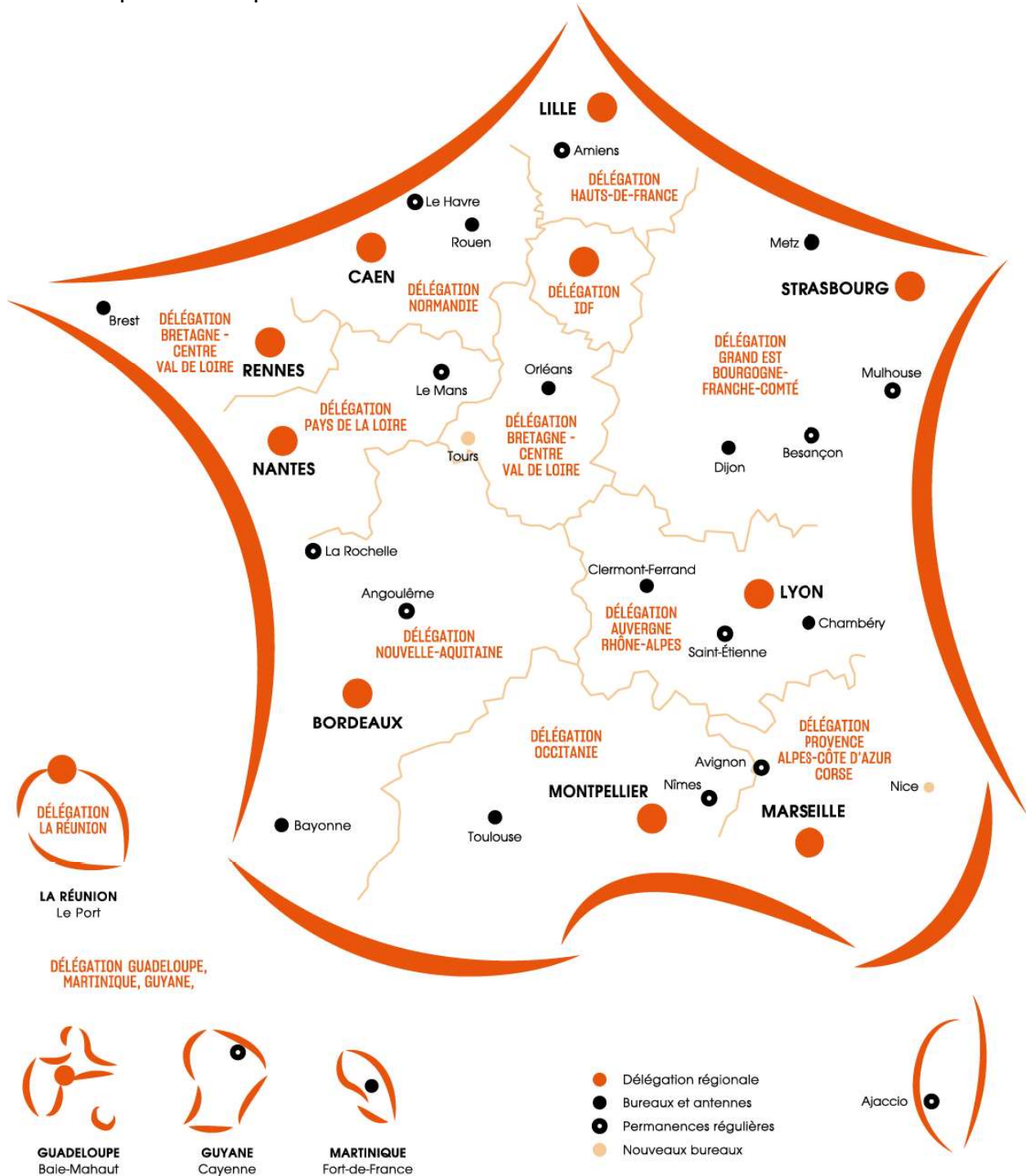
- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- D'apporter un appui technique aux branches professionnelles pour :
  - o Accompagner les branches dans la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, en particulier pour mener les travaux de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications en charge de coordonner les études prospectives des branches;
  - o Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
  - o Les accompagner dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée) ;
- D'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant :
  - o D'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
  - o D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- De s'assurer de la qualité des formations qu'elle finance, dans les conditions prévues aux articles L.6136-1 et suivants du Code du travail ;
- De collecter et gérer les contributions supplémentaires ayant pour objet le développement de la formation professionnelle continue, versées sur une base volontaire par toute entreprise relevant de son champ d'intervention ;
- De gérer les contributions conventionnelles ayant pour objet le développement de la formation professionnelle continue versées en application d'un accord professionnel national.

En 2021, l'AFDAS c'est :

- 930 M€ de produits de formation dont 459 M€ de collecte, 326 M€ de péréquation, et 118 M€ de subventions,
- 279 salariés (ETP), répartis sur 36 sites,

# AFDAs

- Une présence régulière ou permanente sur 36 sites répartis à travers toute la métropole et dans les DOM (12 délégations régionales, 12 bureaux / antennes, et 12 permanences régulières),
- L'AFDAS n'a pas fait appel au bénévolat, et n'a pas fait appel à la mise à disposition de personnel.



## 2.2 Faits majeurs de l'exercice

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a eu un impact sur l'activité de l'AFDAS en 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'AFDAS dans le cadre du plan de relance des activités économiques et du plan d'investissement dans les compétences, a bénéficié en 2021 d'un nombre plus important de subventions. Le montant total, des subventions de formation de toutes natures à plus que doublé, au titre de l'exercice avec 118 M€ contre 49 M€ en 2020.

Pour rappel, début 2020, l'AFDAS a mis en production son nouveau système d'information MyA. En 2021, le travail de gestion des financements de formation sur MyA (de l'instruction de la demande jusqu'au paiement des frais de formation), s'est intensifié. Le système a subi des améliorations afin d'optimiser et sécuriser le traitement des informations.

La loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018 a permis l'extension du champ d'intervention de l'AFDAS, et l'a rendu seul financeur des contrats d'apprentissage. Cette activité de financement pour un montant de 370 M€ en 2020, a continué son essor au cours de l'exercice avec 485 M€ d'engagements. Le volume de dossier d'apprentissage traité s'élève en 2021 à 39 405 contre 33 990 en 2020, soit un accroissement de 16%.

## 2.3 Règles et méthodes comptables

### 2.3.1 Principes généraux appliqués

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et le règlement ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général ainsi que les règlements ultérieurs venant le modifier.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais accessoires ou à leur coût de production. La comptabilisation des amortissements est réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation réelle du bien.

L'ensemble des immobilisations sont considérés faisant partie du patrimoine de la structure AFDAS, toutes sections financières confondues. Le règlement N° 2019-003 de l'ANC prévoit que le montant net d'amortissement des immobilisations soit réparti sur l'ensemble des sections financières. Cette répartition est calculée sur la base du poids collecte N abondé de la péréquation, et comptabilisée dans un compte de liaison « Investissement ».

## 2.3.2.1 Taux d'amortissement appliqués

Immobilisations	Composants	Durée d'amortissement	Taux
Logiciels, Brevets, Licences		1 et 3 ans	100 % et 33,33%
Système d'information MyA		5 ans	20%
Constructions	Structure & ouvrages assimilés	50 ans	2,00%
	Toiture	25 ans	4,00%
	Étanchéité / Façade / Ravalement	15 ans	6,67%
	Menuiseries extérieures	25 ans	4,00%
	Ascenseurs	3 ans	33,33%
	Honoraires Agencements	10 ans	10,00%
Aménagements Construction	Aménagements Bordeaux	7 ans	14,00%
	Autres Aménagement	10 ans	10,00%
Agencements, Aménagements, Installations		5 et 10 ans	10% et 20%
Matériel de Bureau		5 ans	20,00%
Mobilier		5 et 10 ans	10% et 20%
Mobilier Agencements		10 ans	10,00%
Matériel Informatique		3 ans	33,33%

## 2.3.2.2 Immobilisations de l'exercice

Libellés	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Acquisitions, créations, apports, virements	Virements de poste à poste	Cessions à des tiers ou mise hors service	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	7 219 268,88				7 219 268,88
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	2 975 307,23				2 975 307,23
Construction	12 419 228,94				12 419 228,94
AAI	5 352 542,45	67 632,56			5 420 175,01
Matériel de bureau et informatique	295 455,99	8 223,63		10 675,11	293 004,51
Mobilier	1 980 182,95	44 357,84			2 024 540,79
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	40 975,00		40 975,00		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 282 961,44</b>	<b>120 214,03</b>	<b>40 975,00</b>	<b>10 675,11</b>	<b>30 351 525,36</b>

## 2.3.2.3 Amortissements de l'exercice

Libellés	Amortissements début d'exercice	Dotation aux amortissements de l'exercice			Eléments sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Provisions, amortissements dérogatoires
		Linéaires	Exceptionnels	Total			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	1 666 733,28	1 388 133,90		1 388 133,90		3 054 867,18	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Constructions	4 257 402,86	331 647,59		331 647,59		4 589 050,45	
AAI	4 380 350,89	275 093,84		275 093,84		4 655 444,73	
Matériel de bureau et informatique	218 469,15	42 284,95		42 284,95	10 675,11	250 078,99	
Mobilier	1 513 691,17	103 791,52		103 791,52		1 617 482,69	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 036 647,35</b>	<b>2 140 951,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 140 951,80</b>	<b>10 675,11</b>	<b>14 166 924,04</b>	<b>0,00</b>

## 2.3.3 Autres titres immobilisés

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés. Ils sont inscrits au bilan pour une valeur de 131 009,18 €. Ils concernent 9 baux de location de délégations, bureaux et antennes.

## 2.3.4 Les charges constatées d'avance

Agréments	Libellé	Montants	Totaux
<b><u>CHARGES</u></b>			
<u>Alternance</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Développement des compétences des salariés des entreprises &lt; 50 salariés</u>			
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>France Compétences</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Conventionnel de Branches</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Versements Volontaires</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Plan de Développement des Compétences des Intermittents du spectacle</u>			
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Plan de Développement des Compétences des Pigistes de la presse écrite</u>			
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Fonds des Auteurs</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Compte Personnel de Formation</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Plan de Formation de 50 et plus</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges		
<u>CIF CDI</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>CIF CDD</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Taxe d'Apprentissage</u>			<u>0,00</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	0,00	
<u>Moyens communs</u>			<u>1 394 525,68</u>
	. Charges de formation	0,00	
	. Autres charges	1 394 525,68	
	<b><u>Total général</u></b>		<b><u>1 394 525,68</u></b>

## **2.3.5 Les produits constatés d'avance**

Aucun produit constaté d'avance n'apparaît dans les comptes 2021.

## **2.3.6 Contributions à recevoir**

Les sommes collectées au titre des obligations légales et conventionnelles des adhérents de l'AFDAS en matière de formation continue constituent des produits à comptabiliser l'année du versement des rémunérations sur lesquelles est assise la collecte.

Conformément au règlement comptable applicable les collectes à recevoir assises sur les salaires 2021 ont été rattachées à l'exercice.

Au 31 décembre 2021, elles ont été déterminées sur la base des encaissements de contributions constatés à la date du 26 avril 2022. Les encaissements tardifs sur masses salariales 2020 et antérieures, sont comptabilisés en collecte sur exercices antérieurs. L'augmentation de la collecte sur exercice antérieur est principalement due au paiement tardif des entreprises qui ont rencontrées des difficultés de trésorerie liées à la crise Covid-19.

Les contributions volontaires sont comptabilisées en produits lors de leurs encaissements. Au 31 décembre 2021 les produits des versements volontaires ont été déterminés sur la base des encaissements constatés jusqu'à la date du 26 avril 2022.

## **2.3.7 Subventions à recevoir**

Le règlement ANC n°2018-06 revoit la méthode de comptabilisation des subventions. L'AFDAS a appliqué à partir de 2020, cette nouvelle méthodologie. Les subventions courantes sur plusieurs exercices, sont comptabilisées en subvention à recevoir pour l'intégralité de la subvention. La part concernant la réalisation sur exercices futurs, fait l'objet d'une provision pour fonds dédiés. Le produit ne correspondant pas à l'activité de l'exercice, est ainsi neutralisé et reporté sur les exercices à venir. Lors de l'exercice qui suit, la part de subvention consommée sur ce nouvel exercice fait l'objet d'une reprise de la provision pour fonds dédiés, ce qui permet de constater le produit.

### **2.3.7.1 Subventions Pôle Emploi**

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre l'AFDAS et Pôle Emploi finançant les POE, sont rapportées en produits en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement.

### **2.3.7.2 Autres subventions**

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre l'AFDAS et les Organismes Financeurs (FNE, FSE, Etat, Conseils régionaux...) sont rapportés en produits en fonction des conventions signées pendant l'année.

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs qui à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au

# AFDAS

compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

## 2.3.8 Péréquation France Compétence

La notification de l'attribution d'une enveloppe de fonds réservés constitue pour l'AFDAS un produit à recevoir (pour les notifications reçues après la date de clôture des comptes) à comptabiliser sur l'exercice. Le montant de ce produit est ajusté lors de l'arrêté des comptes en fonction des besoins de couverture justifiés au cours de l'exercice. L'AFDAS a comptabilisé sur l'exercice un produit de 326 325 901 € au titre de la péréquation.

## 2.3.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.

CADRE A	Etat des CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	Prêts			
	Autres immobilisations financières	131 009,18		131 009,18
De l'actif circulant	Fonds réservés attribués	348 899 807,00	348 899 807,00	
	Appels à projets France Compétences	0,00	0,00	
	Subventions & aides publiques à recevoir	176 474 702,05	176 474 702,05	
	Adhérents et comptes rattachés (Contributions à recevoir)	177 289 973,27	177 289 973,27	
	Créances fiscales	31 914 732,28	31 914 732,28	
	Créances sociales	0,02	0,02	
	Autres créances	1 389 975,32	1 389 975,32	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00		
Charges constatées d'avance		1 394 525,68	1 394 525,68	
<b>Totaux</b>		<b>737 494 724,80</b>	<b>737 363 715,62</b>	<b>131 009,18</b>

## 2.3.10 Dettes

CADRE B	Etat des DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes Financières	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	84 998,32	84 998,32		
Dettes d'Exploitation	Contribution France Compétences	37 916 558,05	37 916 558,05		
	Excédent Trésorerie France Compétences	0,00	0,00		
	Dettes France Compétences /Appels à projets	0,00	0,00		
	Charges à payer sur Engagements de Financement de Formation	551 168 733,62	251 455 714,24	299 713 019	
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 428 385,71	2 428 385,71		
	Dettes Fiscales	24 412 304,78	24 412 304,78		
	Dettes sociales	2 844 977,04	2 844 977,04		
Autres dettes d'exploitation	74 080 065,82	74 080 065,82			
Produits constatés d'avance		0,00	0,00		
		<b>692 936 023,34</b>	<b>393 223 003,96</b>	<b>299 713 019,38</b>	<b>0,00</b>





### 2.3.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune valeur mobilière de placement n'est détenue au 31/12/2021.

### 2.3.12 Fonds propres

Ils sont constitués :

- Du report à nouveau,
- Des dévolutions et réajustements des nouvelles branches,
- L'affectation du résultat de l'exercice N-1.

	Report à nouveau 31/12/2020 avant affectation résultat 2020	Dévolution des nouvelles branches	RESULTAT 2020	Report à nouveau 31/12/2021 après affectation résultat 2020
Alternance	-544 110	0	-577 581	<b>-1 121 691</b>
Développement des compétences des salariés des entreprises de moins de cinquante salariés	11 483 051	0	1 092 680	<b>12 575 731</b>
Conventionnel de Branches	38 549 241	1 166 313	3 143 099	<b>42 858 653</b>
Versements Volontaires	16 825 812	-588 094	809 617	<b>17 047 335</b>
Plan de Développement des Compétences des Intermittents du spectacle	22 155 607	0	603 094	<b>22 758 701</b>
Plan de Développement des Compétences des Pigistes de la presse écrite	759 435	0	-49 469	<b>709 966</b>
Fonds des Auteurs	1 533 577	0	-360 818	<b>1 172 759</b>
Compte Personnel de Formation	11 985 400	0	-3 924 925	<b>8 060 475</b>
Plan de Formation de 50 et plus	3 922 789	0	-3 004 363	<b>918 426</b>
CIF CDI	10 775 913	0	-6 342 107	<b>4 433 806</b>
CIF CDD	14 268 962	0	-8 417 413	<b>5 851 550</b>
Taxe d'Apprentissage	421 521	0	-421 521	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>132 137 198</b>	<b>578 220</b>	<b>-17 449 707</b>	<b>115 265 711</b>

À la suite de l'évolution du champ d'intervention de l'AFDAS :

- Au titre du Conventionnel de branches, l'AFDAS a perçu un complément de fonds de 1 166 313 € provenant d'Uniformation au titre des dossiers annulés depuis la dévolution pour la branche du sport,
- Au titre des Versements Volontaires, l'AFDAS a réajusté de 588 094€ les montants figurant sur la dévolution. Cette somme correspond aux remboursements de soldes de comptes aux entreprises de la branche des Télécoms.

En 2019, dans le cadre du transfert de branches, les fonds reçus des autres OPCO avaient impactés directement les RAN de chaque dispositif. Ces deux opérations sont de nature identique.

## 2.3.13 Engagements Financiers de formation

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		antérieurs	2019	2020	2021	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	28 534 958	69 627 802	395 283 727		<b>493 446 487</b>
B	Engagements et compléments	132 579	523 376	12 013 564	696 892 035	<b>709 561 553</b>
<b>C = A + B</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>28 667 537</b>	<b>70 151 177</b>	<b>407 297 291</b>	<b>696 892 035</b>	<b>1 203 008 040</b>
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	3 981 059	28 436 052	244 517 922	171 023 219	<b>447 958 252</b>
E	Annulations de l'exercice N	6 267 354	6 613 074	4 748 294	8 994 835	<b>26 623 557</b>
<b>F = D + E</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>10 248 413</b>	<b>35 049 126</b>	<b>249 266 216</b>	<b>180 018 054</b>	<b>474 581 809</b>
<b>G = C - F</b>	<b>Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N</b>	<b>18 419 124</b>	<b>35 102 052</b>	<b>158 031 074</b>	<b>516 873 981</b>	<b>728 426 231</b>

## 2.3.14 Charges à payer pour engagement de financement de formation

Elles correspondent au montant des engagements de formation non encore réalisés à la clôture de l'exercice, diminué des annulations probables.

Les annulations probables sont déterminées établissement par établissement sur la base de l'observation des annulations passées.

Les taux d'annulations sont déterminés en prenant la moyenne des annulations des 3 derniers exercices. Pour le nouveau dispositif contrats d'apprentissage, le taux d'annulation retenu est celui communiqué dans une enquête de la DARES.

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Antérieur	2019	2020	2021	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	13 477 169	49 924 482	326 297 526		<b>389 699 176</b>
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				696 892 035	<b>696 892 035</b>
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				<b>16,42%</b>	
<b>K = IxJ</b>	<b>Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N</b>				<b>114 454 865</b>	<b>114 454 865</b>
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N				171 023 219	<b>171 023 219</b>
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	13 477 169	49 924 482	326 297 526		<b>389 699 176</b>
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	5 015 232	18 747 846	91 405 881	411 413 951	<b>526 582 911</b>
<b>N = H-L+M</b>	<b>Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N</b>	<b>5 015 232</b>	<b>18 747 846</b>	<b>91 405 881</b>	<b>411 413 951</b>	<b>526 582 911</b>
	Échéance à moins d'1 an	5 011 710	18 671 937	69 649 073	133 537 172	<b>226 869 891</b>
	Échéance à plus d'1 an	3 522	75 909	21 756 809	277 876 779	<b>299 713 019</b>

## 2.3.15 Les fonds dédiés et provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
<b>Fonds dédiés</b>	16 608 596,00	89 763 667,00	16 608 596,00	89 763 667,00
<b>Provisions pour risques</b>				
- Provision pour risque de non utilisation des subventions	32 800,00		32 800,00	0,00
- Provision pour litige	700 000,00		250 000,00	450 000,00
<b>Provisions pour charges</b>				
- Provisions pour charges de formation	0,00			0,00
- Provisions pour EFF	0,00			0,00
- Provisions pour Reversement Collecte Taxe Apprentissage	0,00			0,00
- Provision pour dépenses éligibles à la Fonction tutorale	0,00			0,00
- Provision Charges de fonctionnement	0,00			0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>17 341 396,00</b>	<b>89 763 667,00</b>	<b>16 891 396,00</b>	<b>90 213 667,00</b>

### 2.3.15.1 Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION VENTILES PAR DISPOSITIFS	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	NOUVEAUX ENGAGEMENTS (NET DE REALISTATION SUR L'EXERCICE)	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Alternance	20 577	22 726 963	20 577	0	0	22 726 963	0
Développement des compétences des salariés des entreprises de moins de cinquante salariés	5 069 018	15 986 481	5 069 018	0	0	15 986 481	0
Conventionnel de Branches	2 495 757	34 414 920	2 495 757	0	0	34 414 920	0
Versements Volontaires	5 755 784	7 979 260	5 755 784	0	0	7 979 260	0
Plan de Développement des Compétences des Intermittents du spectacle	3 103 512	8 000 894	3 103 512	0	0	8 000 894	0
Plan de Développement des Compétences des Pigistes de la presse écrite	10 000	11 309	10 000	0	0	11 309	0
Fonds des Auteurs	153 948	643 839	153 948	0	0	643 839	0
<b>Total</b>	<b>16 608 596</b>	<b>89 763 667</b>	<b>16 608 596</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89 763 667</b>	<b>0</b>

Au 01/01/2021, le montant des fonds dédiés de 16.61 M€ correspond au montant des 41 subventions signées en 2020, non consommées au 31/12/2020. Au 31/12/2021, ce montant est de 89.76 M€ correspondant à 59 conventions signées en 2020 et en 2021 et non consommées à la clôture de l'exercice.

## 2.3.16 Différentes activités

Les charges sont ventilées comme suit :

- Les charges de structures afférentes à un établissement sont directement rattachées à ce dernier
- Les autres charges à répartir sont ventilées par dispositif en fonction des clés de répartition déterminées notamment sur la base des collectes et des temps passés par les salariés des différents services de l'AFDAS.

	2021	2020	Evolution 2021 / 2020	% Evolution 2021 / 2020
Les frais de gestion administrative relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers de formation	20 839 455	13 784 461,73	7 054 993	51,18%
Collecte	2 064 506	2 652 206	-587 701	-22,16%
Le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme	176 194	184 267	-8 073	-4,38%
Les frais d'accompagnement des branches professionnelles pour le développement de l'alternance et la mise en œuvre des conventions cadre de coopération mentionnées au b du II de l'article L. 6332-1	245 346	270 017	-24 671	-9,14%
L'appui technique aux branches pour aider les commissions paritaires nationales de l'emploi, ou la commission paritaire de branche, à déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation	397 868	515 765	-117 896	-22,86%
Les dépenses réalisées pour le fonctionnement d'observatoires prospectifs des métiers et des qualifications destinées à mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications, en privilégiant les approches multi branches couvrant tout ou partie du champ professionnel de l'opérateur de compétences	608 783	645 514	-36 732	-5,69%
Les frais d'études ou de recherches intéressant la formation	1 014 072	521 417	492 655	94,48%
Le financement des frais relatifs à l'ingénierie de certification professionnelle visée au 3° de l'article L. 6332-1	448 838	519 505	-70 667	-13,60%
Les frais d'information-conseil, de pilotage de projet et de service de proximité aux entreprises notamment des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises, dont les coûts de diagnostics et d'accompagnement des entreprises	16 697 998	14 480 825	2 217 173	15,31%
Les frais engagés pour s'assurer du contrôle de la qualité des formations dispensées	285 688	437 485	-151 797	-34,70%
<b>TOTAL</b>	<b>42 778 748</b>	<b>34 011 464</b>	<b>8 767 284</b>	<b>25,78%</b>

Les charges de fonctionnement sont inférieures au plafond de la C.O.M. (52,152 M€).



2.3.16.1 Frais de Gestion de l'activité OPCO

OPCO : TABLEAU DES CHARGES DE L'AFDAS PAR DESTINATION ET RESPECT DES PLAFONNEMENTS DES FRAIS DE GESTION 2021	FRAIS DE GESTION				FRAIS D'INFORMATION				TOTAL 2021				
	Les frais de gestion relatifs à l'information et au suivi des dossiers de formation	Collecte	Le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de repas engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme	Total Frais de gestion	Frais d'accompagnement et coûts des diagnostics des entreprises	L'appui technique aux branches pour aider les commissions paritaires nationales de l'emploi, ou la commission paritaire de branche, à déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation	Les dépenses réalisées pour le fonctionnement des prospectifs, des métiers et des qualifications destinées à mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications, en privilégiant les approuvés multi-branches avant tout le reste du champ professionnel de l'opérateur de compétences	Les frais d'études ou de recherches intéressant la formation		Le financement des frais relatifs à l'ingénierie de certification professionnelle visée au 3° de l'article L. 6332-1	Les frais d'information-conseil de projet et de service de proximité aux entreprises notamment des petites entreprises et des petites et moyennes entreprises dont les coûts de diagnostics et d'accompagnement des entreprises	Les frais engagés pour assurer la qualité des formations dispensées	Total Frais d'information
Achats et services extérieurs	4 897 661	1 127 632	17 673	6 143 016	36 427	52 151	114 325	166 208	84 610	3 001 243	83 215	3 538 179	9 681 195
Impôts, taxes et versements assimilés	123 610	11 563	710	135 883	1 795	2 969	5 632	1 092	4 169	108 553	2 191	126 000	261 863
Charges de personnel	6 415 867	639 009	72 238	7 127 114	193 111	288 162	409 860	83 358	280 842	6 751 332	138 636	8 156 432	15 262 546
Autres charges nettes de fonctionnement	286 569	27 775	1 706	316 050	4 311	6 171	13 618	654 621	10 012	3 966 510	5 262	4 690 308	5 008 359
Dotations et provisions	8 855 471	23 465	1 749	8 880 685	2 461	6 339	13 618	2 650	10 289	14 313 310	3 397	12 735 607	23 465 471
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	18 333 053	1 824 214	94 076	20 251 343	240 664	355 366	557 458	907 870	389 891	11 733 354,67	224 700,93	12 735 607	31 111 656
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	18 333 053	1 824 214	94 076	20 251 343	240 664	355 366	557 458	907 870	389 891	11 733 354,67	224 700,93	12 735 607	31 111 656
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	12 328 119,05	1 834 614,27	84 076,31	14 286 710	240 063,88	355 022,33	557 488,23	907 869,95	389 900,67	11 733 354,67	224 700,93	12 735 607	26 865 509,81
PLAFONNEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (II)	-	-	-	19 010 305	-	-	-	-	-	-	-	-	26 823 472
DIFFERENTIEL (III)	-	-	-	4 759 696	-	-	-	-	-	-	-	-	14 214 681
TAUX DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	-	-	-	3,52%	-	-	-	-	-	-	-	-	5,30%
BASE - MONTANT COLLECTE	-	-	-	2,64%	-	-	-	-	-	-	-	-	18 966 267
TAUX REEL	-	0,34%	0,02%	2,64%	0,04%	0,07%	0,10%	0,17%	0,07%	2,17%	0,04%	2,67%	5,31%



### 2.3.16.2 Frais de Gestion des activités Intermittents Du Spectacle et Pigistes de la presse écrite

	FRAIS DE GESTION				FRAIS D'INFORMATION				TOTAL 2021		
	Les frais de gestion administrative et au suivi des dossiers de formation	Collecte	Le remboursement des frais de déplacement de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme	Total Frais de gestion	Frais d'accompagnement et coûts des entreprises	Les dépenses relatives pour le développement d'objectifs des métiers et des qualifications destinées à mesurer l'évolution qualitative et quantitative de l'emploi ou la parité de branche, à déterminer les niveaux de prise en compte des compétences, des branches courantes et de l'apprentissage et de la professionnalisation	Les frais d'études ou de recherches intéressant la formation	Le financement des frais relatifs à l'ingénierie de certification professionnelle visés au 3° de l'article L. 6332-1		Les frais d'information-conseil, de pilotage de projet et de service aux entreprises notamment des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises, tous les coûts de diagnostics et d'accompagnement des entreprises	Les frais engagés pour l'assurance du contrôle de la qualité des formations dispensées
Achats et services extérieurs	484 886	79 712	3 524	578 122	703	9 227	19 325	10 062	563 885	19 201	627 865
Impôts, taxes et versements assimilés	13 338	472	42	13 852	4 352	38 425	10 327	39 956	1 248 869	29 592	1 468 286
Charges de personnel	6 742	52 272	13 192	70 306	83	38 424	78 107	1 191	1 248 869	29 592	1 468 286
Autres charges nettes de fonctionnement	32 086	94 977	340	127 403	884	1 002	78 107	1 191	1 248 869	29 592	1 468 286
Autres charges nettes de fonctionnement	485 686	2 013	349	487 968	85	711	313	1 221	1 14 298	1 245	119 494
Dotation aux amortissements et provisions		229 892	16 540	1 625 636	5 282	51 345	106 103	52 335	1 977 513	51 748	2 284 225
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 679 104</b>	<b>229 892</b>	<b>16 540</b>	<b>1 925 036</b>	<b>5 282</b>	<b>51 345</b>	<b>106 103</b>	<b>52 335</b>	<b>1 977 513</b>	<b>51 748</b>	<b>2 284 225</b>
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 004 318</b>			<b>1 004 318</b>					<b>430 422</b>		<b>430 422</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>674 786</b>	<b>229 892</b>	<b>16 540</b>	<b>921 316</b>	<b>5 282</b>	<b>51 345</b>	<b>106 103</b>	<b>52 335</b>	<b>1 547 892</b>	<b>51 748</b>	<b>1 865 803</b>
<b>PLAFONNEMENT CONVENTION DOBIECTIFS ET DE MOYENS (II)</b>				<b>484 197</b>							<b>2 408 934</b>
<b>DIFFERENTIEL (I/II)</b>											<b>865 191</b>
<b>TAUX DE LA CONVENTION DOBIECTIFS ET DE MOYENS</b>					0,01%						5,65%
<b>BASE - MONTANT COLLECTE</b>		0,54%	0,04%	2,16%		3,32%	0,25%	0,12%	3,63%	0,12%	4,95%
<b>TAUX REEL</b>	1,56%										8,97%

## 2.3.16.3

## Frais de Gestion de l'activité OPACIF

OPACIF - TABLEAU DES CHARGES DE L'AFDAS PAR DESTINATION ET RESPECT DES PLACEMENTS DES FRAIS DE GESTION 2021	FRAIS DE GESTION				FRAIS D'INFORMATION				TOTAL 2021		
	Les frais de gestion administrative relatifs à l'instruction des dossiers de formation	Collecte	Le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration des entreprises et des personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme	Total Frais de gestion	Frais d'accompagnement et coûts des diagnostics entreprises	L'appui technique aux branches pour aider les commissions paritaires nationales de l'emploi, ou la commission paritaire de branche, à déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation	Les dépenses réalisées pour le fonctionnement des comités de métiers et des qualifications destinées à mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications, en privilégiant les branches couvrant tout ou partie du personnel de l'opérateur de compétences	Les frais d'études ou de recherches financées par la formation		Le financement des frais relatifs à l'ingénierie de certification professionnelle visée au 3° de l'article L. 6332-1	Les frais engagés pour assurer ou contrôler la mise en œuvre des formations dispensées
Achats et services extérieurs	2 168	-	-	2 168	-	-	-	-	-	-	2 168
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de personnel	7 832	-	-	7 832	-	-	-	-	-	-	7 832
Autres charges nettes de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)</b>				<b>10 000</b>							<b>10 000</b>
<b>DIFFERENTIEL (I-II)</b>				<b>10 000</b>							<b>10 000</b>
<b>Taux de la convention d'objectifs et de moyens</b>				<b>0.00%</b>							<b>0.00%</b>
<b>BASE - MONTANT COLLECTE (Régul) Collectes art</b>				<b>28.38%</b>							<b>28.38%</b>
<b>Taux réel</b>				<b>0.00%</b>							<b>0.00%</b>



2.3.16.4 Frais de Gestion de l'activité Auteurs

OPCO AUTEURS - TABLEAU DES CHARGES DE L'AFDAS PAR DESTINATION ET RESPECT DES PLACEMENTS DES FRAIS DE GESTION 2021	FRAIS DE GESTION				FRAIS D'INFORMATION				Total Frais d'information	TOTAL 2021	
	Les frais de gestion administrative relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers de formation	Collecte	Le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme	Frais d'accompagnement et coûts des diagnostics des entreprises	L'appui technique aux entreprises pour aider les commissions paritaires nationales de l'emploi, ou la commission paritaire de branche, à déterminer les niveaux de prise en compte des compétences et de l'acquisition de connaissances et de la professionnalisation	Les dépenses réalisées pour le fonctionnement d'observatoires prospectifs des métiers et des qualifications destinés à mesurer l'évolution et la qualité des emplois et des qualifications, en privilégiant les approches multi-branches couvrant tout ou partie du champ professionnel des métiers et des compétences	Les frais d'étude ou de recherche intéressant la formation	Le financement des frais relatifs à l'inscription à la certification professionnelle visée au 3° de l'article L. 6532-1			Les frais d'information-conseil des entreprises et de service de proximité aux entreprises, notamment des très petites entreprises et des moyennes entreprises, soit les coûts de projets et d'accompagnement des entreprises
Achats et services extérieurs	169 718	•	64 043	•	352	•	1 489	69 411	3 591	74 554	627 964
Impôts, taxes et versements assimilés	4 405	•	12	•	17	•	73	2 411	95	2 595	11 533
Charges de personnel	186 679	•	1 489	•	2 433	•	4 694	169 142	5 084	171 364	547 657
Autres charges nettes de fonctionnement	10 587	•	28	•	42	•	175	6 030	227	6 474	27 704
Dotation aux amortissements et provisions	77 760	•	28	•	43	•	180	14 138	233	14 593	170 171
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>439 172</b>	<b>•</b>	<b>65 577</b>	<b>•</b>	<b>2 595</b>	<b>•</b>	<b>6 602</b>	<b>251 233</b>	<b>9 240</b>	<b>269 561</b>	<b>774 710</b>
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>229 779</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>229 779</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>209 394</b>	<b>•</b>	<b>65 577</b>	<b>•</b>	<b>2 595</b>	<b>•</b>	<b>6 602</b>	<b>251 233</b>	<b>9 240</b>	<b>269 561</b>	<b>544 932</b>
PLACEMENTS CONVENTIONNELS (II)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>PLACEMENTS CONVENTIONNELS OBJECTIFS ET DE MOYENS (II)</b>	<b>73 501</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>73 501</b>
<b>TAUX DE L'ACTIVITE (III)</b>	<b>201 370</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>148 849</b>
<b>BASE - MONTANT COLLECTE</b>	<b>7 596 880</b>	<b>0,00%</b>	<b>•</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,09%</b>	<b>3,31%</b>	<b>0,12%</b>	<b>3,55%</b>	<b>6,15%</b>
<b>TAUX REEL</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>



## **2.3.17 Répartition de la section « Moyens communs »**

L'actif et le passif de fonctionnement sont ventilés par établissement en fonction notamment d'une clé de répartition déterminée sur la base de la collecte N abondée de la péréquation.

## **2.3.18 Excédent de trésorerie**

Conformément à la loi N°2014-288 du 05 mars 2014, réformant le système de financement de la formation professionnelle, et ainsi qu'aux dispositions des articles R.6332-28 et R.6332-29 du Code du Travail, les disponibilités dont un organisme collecteur paritaire agréé au titre de :

- Alternance
- Développement des compétences des salariés des entreprises de moins de cinquante salariés
- Plan de Développement des Compétences des Intermittents du spectacle
- Congés Individuel de Formation CDI
- Congés Individuel de Formation CDD
- Compte Personnel de Formation

Peut disposer au 31 décembre d'une année donnée ne peuvent excéder :

- Pour les sommes destinées à financer le compte personnel de formation, un quart de leurs charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos selon les règles du plan applicables aux organismes paritaires agréés
- Pour les autres sommes, le tiers de ces charges, à l'exception des dotations aux amortissements et au provision, en application des articles R6332-23 à R6332-26 du Code du travail.

N'entre pas dans le calcul des disponibilités les dotations aux amortissements et provisions.

L'article 4 du décret n° 2020-1739 du 29 décembre 2020 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle précise que les modalités de calcul et de reversement des disponibilités excédentaires mentionnées à l'article R. 6332-29 du code du travail ne sont pas applicables aux exercices comptables relatifs à l'année 2020 et 2021.

Pour ces deux années, les disponibilités excédentaires relatives à l'Alternance et au Compte Personnel de Formation sont conservées dans les sections ou, le cas échéant, reversées dans la section Alternance.

Les disponibilités excédentaires concernant la section Plan de Développement des Compétences des entreprises de moins de cinquante salariés sont conservées dans la section.

## **2.3.19 Rémunération des dirigeants**

L'information concernant le montant des rémunérations allouées aux dirigeants ne peut pas être communiquée dans la présente annexe car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

## 2.3.20 Informations relatives aux honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes, supportés en 2021 se décomposent ainsi :

- Mission de certification des comptes : 61 500,00 €
- Mission ponctuelle d'audit : 10 000,00 €.

## 2.3.21 Effectif moyen employé pendant l'exercice

L'effectif de l'AFDAS en ETP au 31 décembre 2021 est de 279 salariés contre 229 en 2020.

## 2.3.22 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES		Montant
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail mobilier		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés		3 177 496,00
Autres engagements donnés :		
<b>Total (1)</b>		<b>3 177 496,00</b>
<b>(1) Dont concernant :</b>		
- les dirigeants		
- les participations		
- les autres entreprises liées		
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>		
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		Montant
<b>. Engagements sur contrats de location en cours</b>		<b>1 400 330,82</b>
. Locaux	552 658,91	
. Matériel	847 671,92	
<b>. Engagements sur contrats de Maintenance et d'entretien en</b>		<b>389 743,58</b>
. Locaux	389 743,58	
. Matériel	0,00	
<b>Total</b>		<b>1 790 074,40</b>